



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SAVOIE

Cabinet du Préfet  
Direction Départementale  
de la Protection Civile

**ARRETE PREFECTORAL  
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DU COMITE LOCAL D'INFORMATION  
ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)  
de l'Etablissement pétrolier de CHAMBERY**

**LE PREFET DE LA SAVOIE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 125-2, D.125-29 à D.125-34 relatifs à la création des comités locaux d'information et de concertation ;

Vu le code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2007 portant création du CLIC de l' Etablissement Pétrolier de CHAMBERY modifié le 10 décembre 2007 ;

Considérant les nouvelles désignations effectuées à la suite des élections municipales et cantonales de mars 2008 ;

Sur proposition du sous - préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 54 novembre 2007 modifié portant création du CLIC de l' Etablissement Pétrolier de CHAMBERY susvisé est modifié comme suit :

**Composition**

Le comité est composé des membres suivants ou de leurs représentants, répartis en cinq collèges :

Le collège « administrations » :

- le préfet ou son représentant,
- le directeur départemental de la protection civile ou son représentant,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ou son représentant,
- le directeur départemental de l'équipement ou son représentant,
- le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,

.../...

Le collège « collectivités territoriales » :

- M. Michel RAVIER, maire de CHIGNIN
- M. Guy GAMEN, maire des Marches
- M. Bernard BESSON, maire de MYANS
- M. Jean-Marc LEOUTRE, maire de ST JEOIRE PRIEURE
- Mme Béatrice SANTAIS représentant la communauté de communes de MONTMELIAN
- M. Michel BOUVARD, vice-président du conseil général de la Savoie

Le collège « exploitants et gestionnaires d'infrastructures » :

- M. Stephen GAULON, chef de dépôt
- M. François VANVERTS, responsable logistique sud –est TOTAL
- M. Patrice MARAIN, responsable HSE régional sud –est TOTAL
- M. Hervé MAURICE, opérateur d'exploitation
- M. Jean-Louis DEBIEE, directeur de l'établissement exploitation de la Savoie représentant la SNCF
- M. Edouard PACHE, Conseil général - direction des routes – responsable du TDL Combe de Savoie
- M. Fabrice OLLIER, AREA - chef de centre d'entretien AITON-LE TOUVET

Le collège « riverains » :

- M. André MIQUET, chargé de mission au conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie
- M. Guy DEMELEESTER, 73800 CHIGNIN
- M. Marcel DEBERNARDI, 73800 CHIGNIN
- M. Christian LAMBERT, 73190 ST JEOIRE PRIEURE
- Mme Michèle BLANC, 73800 MYANS
- M. Jean- Marc HOCHARD, 73800 MYANS
- M. Dominique QUEYREL, 73800 MYANS

Le collège « salariés » :

- M. Jean-Jacques LESLY, secrétaire du CHSCT
- M. Daniel BOSTEDORE, secrétaire adjoint du CHSCT
- M. Patrick BOLUDA, membre du CHSCT
- M. Rajko JASIKOVIC, membre du CHSCT

Le reste sans changement

## Article 2

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie et le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement – groupe de subdivisions des deux Savoie sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie et fait l'objet d'un affichage en mairies de CHIGNIN, LES MARCHES, MYANS, et ST JEOIRE PRIEURE pendant un mois.

Chambéry, le 13 MAI 2008

  
Rémi THUAL